



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPOBLIKA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 2 juillet 2025 à 19h00 /**  
**2025eko uztailaren 2ko biltzarra, arratseko 19:00ak**

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
26 juin 2025 / 2025eko ekainaren 26a	27	17

**Etaient présents / Hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Frédéric CARRICABURU, Marie Pierre CLAVENAD, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :**

Laetitia LAC (ek) à Philippe GIRALDI  
Francis DOMANGÉ (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
Xalbat GARAT (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
Philippe CELAYA (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)  
Antoine COGNAUD (k) à Marie Pierre CLAVENAD (i)  
Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

**Absents / Hor ez izenak :** Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Ann SIMON

**2025-43 Participation d'Urrugne au financement de la bâche incendie d'Erramuntégia / Erramuntégiako sute estalkiaren finantzaketarendako Urruñako parte hartzea**

En fin 2023, la Commune d'Ascain avait déposé un dossier de demande de subvention auprès de l'État au titre du 'Fonds Vert plan d'action pour la prévention des risques d'incendie de forêt et de végétation' en vue du financement de divers dispositifs de lutte contre les incendies. Parmi ces dispositifs, il sera prévu l'installation d'une bâche incendie au quartier Olhette, au lieu-dit Erramuntégia, qui permettra de défendre plusieurs habitations et fermes dont quelques-unes se trouvent sur la Commune d'Urrugne.

Une subvention à hauteur de 80 % avait été obtenue pour ces actions.

Concernant l'installation de la bâche incendie d'Erramuntégia, selon les devis de fin 2023, le coût des travaux est estimé à un total de 10 604,99 € HT subventionné à hauteur de 80 %, ce qui fait un reste à charge de 2 121 €, auxquels il faut rajouter les frais de remplissage d'eau de la bâche de 798 € (devis SDIS : 1 596 € pour deux bâches), soit un total de 2 919 €.

Il est proposé de signer une convention avec la Commune d'Urrugne qui a pour objet de définir les conditions financières et la participation de la Commune d'Urrugne au projet d'installation de la bâche incendie au lieu-dit Erramuntégia.

Le cout résiduel de 2 919 € serait réparti entre les Communes d'Ascain et Urrugne à hauteur de 50 %, soit 1 459,50 € chacune.

La commune d'Ascain assurera le portage financier de l'ensemble des études et travaux.

L'appel de fonds se fera après la réalisation des ouvrages et à réception de toutes les factures.

Une fois déterminé le montant définitif des travaux, la Commune d'Urrugne versera les sommes dues à la Commune d'Ascain en tenant compte de la répartition à 50 %.

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le principe d'une participation de la Commune d'Urrugne au financement de la bâche incendie d'Erramuntgia et les termes de la convention telle que présentée.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de participation correspondante jointe en annexe.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta delibaratua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,  
Jean Louis FOURNIER

